

05/07/2016

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Collectivité : MAIRIE d'ANGLARS-NOZAC

Date de convocation :	Décisions N° :	Membres :
23/06/2016	2	En exercice : 11      Présents : 8      Votants : 10

Le 30/06/2016

Conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de SALANIE PASCAL.

**Etaient présents :** VERDIER CHRISTIANE, SALANIE PASCAL, BAZIN SERGE, AYZAC MARIE, DAVID FREDERIC, ESPAGNAT NELLY, MONTAGNE JOELLE, VIELMON FRANCINE

**Etaient absents ou excusés :** PAVAN PASCAL, MIARD GUILLAUME, VATIN PIERRE

Objet : DMC 2

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

COMPTES DEPENSES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	011	6135			Locations mobilières	-3 907,00
D	F	023	023			Virement à la section d'investissement	3 000,00
D	I	21	2183	ONA		Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00
D	F	014	7391173			Dégrèvement plaf. de la TP et CET sur la valeur aj	907,00
<b>Total</b>							<b>3 000,00 €</b>

  

COMPTES RECETTES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
R	I	021	021	OPFI		Virement de la section d'exploitation	3 000,00
<b>Total</b>							<b>3 000,00 €</b>

Pour extrait conforme au registre des délibérations, MAIRIE d'ANGLARS-NOZAC.

Le MAIRE, le 30/06/2016



Pascal SALANIE

ACTE PUBLIE OU NOTIFIE

le - 7 JUIL. 2016



Le Maire,

Pascal SALANIE

05/07/2016 **EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Collectivité : EAU ANGLARS-NOZAC

Date de convocation :	Décisions N° :	Membres :
23/06/2016	1	En exercice : 11      Présents : 8      Votants : 10

Le 30/06/2016  
 Conseil municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e) sous la présidence de SALANIE PASCAL.

**Etaient présents :** SALANIE PASCAL, BAZIN SERGE, VERDIER CHRISTIANE, VIELMON FRANCINE, ESPAGNAT NELLY, AYZAC MARIE, MONTAGNE JOELLE, DAVID FREDERIC

**Etaient absents ou excusés :** MIARD GUILLAUME, VATIN PIERRE, PAVAN PASCAL

Objet : DMC 1

Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

COMPTES DEPENSES					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	23	2315	12	Installations, matériel et outillage techniques	10,00
<b>Total</b>						<b>10,00 €</b>

  

COMPTES RECETTES					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
R	I	040	28156	OPFI	Matériel spécifique d'exploitation	10,00
<b>Total</b>						<b>10,00 €</b>

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
 EAU ANGLARS-NOZAC.

le MAIRE, le 30/06/2016

ACTE PUBLIE OU NOTIFIE

le - 7 JUIL - 2016

Le Maire,



Pascal SALANIE



Pascal SALANIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOT

2016.06.30.03

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANGLARS NOZAC

Séance du 30 juin 2016

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil  
Municipal : 11

en exercice : 11

Qui ont pris part à la  
délibération : 10

L'an deux mille seize et le 30 juin, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal SALANIE, Maire.

23/06/2016

Présents : BAZIN Serge - VERDIER Christiane - Francine VIELMON  
AYZAC Marie - ESPAGNAT Nelly - Joëlle MONTAGNE  
Frédéric DAVID -

Procurations : Pierre VATIN procuration à Pascal SALANIE  
Guillaume MIARD procuration à Serge BAZIN

Absent : PAVAN Pascal

Secrétaire de séance : Mme Nelly ESPAGNAT

Votes : Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

## Compte affermage SAUR eau potable 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SAUR a fait parvenir son compte d'affermage d'eau potable 2015 et en fait lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce rapport.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Pascal SALANIE.



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture Le

Et publication ou notification du - 7 JUIL, 2016



Le Maire,

Pascal SALANIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

2016.06.30.04

-----  
DEPARTEMENT DU LOT  
-----**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANGLARS NOZAC**

Séance du 30 juin 2016

**NOMBRES DE MEMBRES**Afférents au Conseil  
Municipal : 11

en exercice : 11

Qui ont pris part à la  
délibération : 10

L'an deux mille seize et le 30 juin, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal SALANIE, Maire.

23/06/2016

Présents : BAZIN Serge - VERDIER Christiane - Francine VIELMON  
AYZAC Marie - ESPAGNAT Nelly - Joëlle MONTAGNE  
Frédéric DAVID -

Procurations : Pierre VATIN procuration à Pascal SALANIÉ

Guillaume MIARD procuration à Serge BAZIN

Absent : PAVAN Pascal

**Secrétaire de séance : Mme Nelly ESPAGNAT**

Votes : Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

**CREATION D'UN NOUVEAU RPI****PAR FUSION DU RPI FAJOLES / LAMOTHE-FENELON / MASCLAT****AVEC LE RPI D' ANGLARS-NOZAC / MILHAC / ROUFFILHAC / ST CIRQ-MADELON**

Vu le moratoire signé en 2014 par l'Education Nationale d'une part, les maires des communes d'Anglars Nozac, Milhac, Rouffilhac et Saint Cirq Madelon d'autre part, portant sur la non suppression de postes d'enseignants pendant 3 ans,

Vu la motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural signée en 2014 par les maires des communes de Fajoles, Lamothe Fénelon et Masclat,

Vu la demande écrite faite par Monsieur Lecuire (DASEN du LOT) de proposer une nouvelle organisation garantissant la pérennité de l'accueil scolaire, de limiter le nombre de classes à plusieurs niveaux, de lutter contre l'isolement professionnel des enseignants,

Vu les instabilités des effectifs des enfants et l'absence de possibilité de projection au-delà de 3 ans,

Vu les contraintes budgétaires de nos 7 communes empêchant d'envisager tout programme de construction forcément coûteux pour le contribuable

Considérant : que 11 rencontres de discussions, d'évaluation des problématiques de chacune des 6 écoles communales, de réflexion sur les emplois territoriaux, ont permis de connaître les besoins et attentes de chacun des protagonistes,

que la volonté des élus n'est pas de fabriquer des déserts pédagogiques,

que la ruralité doit rester attractive aux jeunes en offrant le maximum de services publics, à commencer par celui de l'enseignement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création d'un nouveau RPI par fusion du RPI d' Anglars Nozac / Milhac / Rouffilhac / St Cirq Madelon avec celui de Fajoles / Lamo the-Fénelon / Masclat
- de s'engager à harmoniser les tarifs des repas cantine
- à organiser des garderies gratuites
- à créer un SIVU dans l'année à venir pour la gestion du RPI.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.  
Le Maire :  
Pascal SALANIE.



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture Le

Et publication ou notification du

- 7 JUIL. 2016

*Le Maire,*  
  
*Pascal SALANIE*

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOT

2016.06.30.05

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANGLARS NOZAC

Séance du 30 juin 2016

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil  
Municipal : 11

en exercice : 11

Qui ont pris part à la  
délibération : 10

L'an deux mille seize et le 30 juin, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal SALANIE, Maire.

23/06/2016

Présents : BAZIN Serge - VERDIER Christiane - Francine VIELMON  
AYZAC Marie - ESPAGNAT Nelly - Joëlle MONTAGNE  
Frédéric DAVID -

Procurations : Pierre VATIN procuration à Pascal SALANIE  
Guillaume MIARD procuration à Serge BAZIN

Absent : PAVAN Pascal

Secrétaire de séance : Mme Nelly ESPAGNAT

Votes : Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

## Tarifs cantine et garderie au 01/09/2016.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que depuis le 01/01/2012, les tarifs de la cantine sont inchangés. De plus, dans le cadre du regroupement des RPI Masclat/Fajoles/Lamothe-Fénélon et Milhac/Anglars-Nozac/Rouffilhac /St Cirq Madelon, une proposition d'harmonisation des tarifs cantine et garderie a été émise. Il est donc proposé d'augmenter le prix du repas cantine de 0.10 €. En outre, il est proposé que la garderie sur notre RPI soit gratuite à compter de la rentrée 2016-2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette augmentation de tarif et décide des tarifs suivants qu'à compter du 01/09/2016, le repas cantine enfant passera à 2.20 € et le tarif adulte sera de 5.00 €. De plus, à compter de cette même date, la garderie, sur tous les sites du nouveau RPI, sera gratuite.

Il mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'application de ces nouveaux tarifs.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Pascal SALANIE.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture Le

Et publication ou notification du 7 JUIL. 2016



Le Maire,

Pascal SALANIE.

AR PREFECTURE

046-214600066-20160630-2016063006-DE  
Reçu le 07/07/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DU LOT  
-----

2016.06.30.06

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANGLARS NOZAC**

Séance du 30 juin 2016

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil  
Municipal : 11

en exercice : 11

Qui ont pris part à la  
délibération : 10

L'an deux mille seize et le 30 juin, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal SALANIE, Maire.

23/06/2016

Présents : BAZIN Serge - VERDIER Christiane - Francine VIELMON  
AYZAC Marie - ESPAGNAT Nelly - Joëlle MONTAGNE  
Frédéric DAVID -

Procurations : Pierre VATIN procuration à Pascal SALANIÉ  
Guillaume MIARD procuration à Serge BAZIN

Absent : PAVAN Pascal

**Secrétaire de séance : Mme Nelly ESPAGNAT**

Votes : Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

**Informatique.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de devis pour un renouvellement du poste informatique du secrétariat de mairie. En effet, le matériel commence à devenir obsolète. De plus, il est proposé des systèmes relatifs à la dématérialisation des actes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis matériel et dématérialisation et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.  
Le Maire :  
Pascal SALANIE.



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture Le

Et publication ou notification du

- 7 JUIL. 2016



Le Maire

Pascal SALANIE.

AR PREFECTURE

046-21460066-20160630-2016063007-DE  
Regu le 07/07/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOT

2016.06.30.07

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANGLARS NOZAC

Séance du 02 juillet 2015

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil  
Municipal : 11

en exercice : 11

Qui ont pris part à la  
délibération : 10

L'an deux mille seize et le 30 juin, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal SALANIE, Maire.

23/06/2016

Présents : BAZIN Serge - VERDIER Christiane - Francine VIELMON  
AYZAC Marie - ESPAGNAT Nelly - Joëlle MONTAGNE  
Frédéric DAVID -

Procurations : Pierre VATIN procuration à Pascal SALANIE

Guillaume MIARD procuration à Serge BAZIN

Absent : PAVAN Pascal

Secrétaire de séance : Mme Nelly ESPAGNAT

Votes : Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 03

Heures complémentaires personnel communal.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'évolution positive de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans hébergement) se poursuit et propose de continuer d'attribuer 03 heures complémentaires hebdomadaires à l'adjoint des services techniques chargé de la cantine afin de confectionner et de servir les repas à l'ALSH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal renouvelle cette augmentation d'horaires et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant. 03 heures complémentaires sont donc attribuées par semaine à l'adjoint des services techniques effectuant la cantine à compter du 01 juillet 2016 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016/2017 où la question sera à nouveau débattue.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Pascal SALANIE.



- 7 JUL. 2016

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture Le

Et publication ou notification du



Le Maire

Pascal SALANIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOT

2016.06.30.08

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANGLARS NOZAC

Séance du 30 juin 2016

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil  
Municipal : 11

en exercice : 11

Qui ont pris part à la  
délibération : 10

L'an deux mille seize et le 30 juin, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal SALANIE, Maire.

23/06/2016

Présents : BAZIN Serge - VERDIER Christiane - Francine VIELMON  
AYZAC Marie - ESPAGNAT Nelly - Joëlle MONTAGNE  
Frédéric DAVID -

Procurations : Pierre VATIN procuration à Pascal SALANIE  
Guillaume MIARD procuration à Serge BAZIN

Absent : PAVAN Pascal

Secrétaire de séance : Mme Nelly ESPAGNAT

Votes : Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

## Personnel communal.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu créer un poste saisonnier en vue de la gestion de la cantine et du ménage de l'ALSH durant les mois de Juillet et Août 2016. Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe du 06 juillet au 26 août 2016 pour une durée totale de 180 heures soit 90 heures par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette création de poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe du 06 juillet au 26 août 2016 pour une durée totale de 180 heures soit 90 heures par mois. Il mandate Monsieur le Maire pour recruter l'agent saisonnier et signer tous les documents nécessaires relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Pascal SALANIE.



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture Le

Et publication ou notification du

- 7 JUIL, 2016



Le Maire,

Pascal SALANIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOT

2016.06.30.09

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANGLARS NOZAC

Séance du 30 juin 2016

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil  
Municipal : 11

en exercice : 11

Qui ont pris part à la  
délibération : 10

L'an deux mille seize et le 30 juin, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal SALANIE, Maire.

23/06/2016

Présents : BAZIN Serge - VERDIER Christiane - Francine VIELMON  
AYZAC Marie - ESPAGNAT Nelly - Joëlle MONTAGNE  
Frédéric DAVID -

Procurations : Pierre VATIN procuration à Pascal SALANIÉ  
Guillaume MIARD procuration à Serge BAZIN

Absent : PAVAN Pascal

Secrétaire de séance : Mme Nelly ESPAGNAT

Votes : Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

**Dépose BT au lieu-dit « LAVAYSSIERE ».**

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, indique que la ligne électrique BY au lieu-dit Lavayssière ne dessert plus aucun abonné et crée des problèmes électriques lors d'évènement météorologique du fait de ses fils nus. Il attire votre attention sur les conséquences futures d'une telle dépose. Bien que présentant un intérêt esthétique évident, les parcelles concernées par la portion de réseau déposé ne seront plus électrifiées. Ainsi, la participation du demandeur ou de la commune pour une alimentation future de ces parcelles sera bien supérieure à celle demandée avant la dépose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1/ approuve la dépose réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération d'Electricité,
- 2/ souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2016,
- 3/ cette dépose se fera aux frais de la Fédération Départementale d'Electricité.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.  
Le Maire :  
Pascal SALANIE.



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture Le

Et publication ou notification du - 7 JUL. 2016



Le Maire

Pascal SALANIE